

---

# RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952  
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)  
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

---

## COMMISSION DES CONCOURS

---

### CHAMPIONNAT DE FRANCE THF

### RÈGLEMENT

#### 1. BUT

C'est la manifestation la plus importante de l'année pour les stations françaises. Tous les amateurs sont invités à témoigner de leur esprit d'équipe pour le classement de leur département. Ce concours est ouvert à la participation étrangère.

#### 2. DATE ET HORAIRE

Le concours débute le premier samedi de juin à 1400 UTC et s'achève le dimanche à 1400 UTC sur 144 MHz et au-delà.

#### 3. REPORTS

RS(T) + numéro du QSO à partir de 001 + QTH locator. (numérotation séparée sur chaque bande)

#### 4. POINTS

##### 4.1. PAR BANDE

- 4 points/km pour une station F ou TK contactée
- 1 point/km pour une station étrangère contactée.
- Seules les liaisons avec les stations françaises sont valables pour les stations étrangères. Elles sont créditées de 1 point/km.

##### 4.2. CLASSEMENT GENERAL

Les points de chaque bande sont multipliés par:

- 1 pour 144 MHz (A)
- 3 pour 432 MHz (B)
- 5 pour 1296 MHz (C)
- 10 pour 2,3 GHz (D)
- 10 pour 5,7 GHz (E)
- etc...

N'effectuer cette multiplication que sur le total de chaque bande, lors de la rédaction du tableau récapitulatif pour le classement général.

#### 5. TOTAL

Total coupe du REF 3ème partie = A+B+C+D+E+... Il est effectué sur le tableau récapitulatif pour le classement général.

#### 6. CLASSEMENTS

##### 6.1. CLASSEMENTS PAR BANDE

- Un classement mono-opérateur avec mention de la classe de puissance (A, B et C).

- Un classement multi-opérateur avec mention de la classe de puissance (A, B et C). Les radio clubs verront leur classement figurer en marge (classes A, B, C)

## 6.2. CLASSEMENTS GENERAUX

Idem classements par bande.

## 6.3. CLASSEMENT DES DEPARTEMENTS POUR L'ATTRIBUTION DE LA COUPE DU REF

Le calcul s'effectue de la même façon que pour les parties HF, mais pour qu'une station soit considérée comme active dans son département, elle doit effectuer au moins 20 QSO.

## 7. ECOUTEURS

Ils sont invités à participer. Un classement général et des classements par bande sont dressés. Un même indicatif ne peut compter qu'une seule fois par bande. Le calcul des points est le même que pour l'OM.

Précisions concernant les C.R. des SWL:

- dans la colonne "indicatifs": noter l'indicatif de la station entendue (une seule fois la même station par bande).
- dans la colonne "groupe de contrôle envoyé": noter le report que le SWL passerait s'il était OM.
- dans la colonne "groupe de contrôle reçu": noter le report passé par la station entendue.
- dans la colonne "observations": noter l'indicatif de la station avec laquelle la station entendue est en contact (il n'est pas obligatoire que cette station soit entendue). Dans cette colonne, le même indicatif peut apparaître 5 fois par bande au maximum, mais avec un intervalle de 15 mn chaque fois.

## 8. COMPTES RENDUS

Informatisé : Un compte rendu séparé par bande, au format IARU « reg1test ».

## 9. ENVOI

Au plus tard le premier mercredi qui suit le concours, au correcteur via la page de téléchargement:

<http://concours.r-e-f.org/tools/upload/thf.php>

## 10. RECOMPENSES

### 10.1 Plaques

- 1<sup>er</sup> mono-op au classement général (et 1er classe A, B et C)
- 1<sup>er</sup> multi-op au classement général (et 1er classe A, B et C)
- 1<sup>er</sup> radio-club au classement général (et 1er classe A, B et C)
- 1<sup>er</sup> SWL
- 1<sup>er</sup> département

### 10.2 DIPLOMES

- Aux 10 premiers du classement général toutes classes confondues
- Au premier de chaque classement tel que défini aux paragraphes « classements par bande » et « classements généraux »
- Aux 10 premiers du classement général SWL
- Au premier de chaque classement SWL par bande

## 11. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.